

Randonnée pédestre ⁽¹⁾

Randonnée douce ⁽¹⁾

⇒ Ces activités se déroulent tous les **mardis** sur une demi-journée ou sur une journée complète.

⇒ Ces activités pour la saison 2024-2025 débuteront le **mardi 10 Septembre 2024**.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ADHÉRENT (E)

Nom : Prénom :
 Né(e) le : __ / __ / ____ Sexe : M F
 Nationalité : Lieu de Naissance :
 Adresse (Bâtiment/Appt) :
 Adresse (N°/Rue) :
 Code Postal : ____ Ville :
 Courriel (e-mail) :
 Tél. portable : ____ Tél. fixe (facultatif) : ____

TYPE D'ADHESION & ENGAGEMENTS

1. PREMIERE ADHESION

Je joins un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre, de moins de 6 mois.

2. RENOUELEMENT

Je certifie avoir rempli le questionnaire de santé ⁽²⁾ fourni en page 2 (Notice explicative) ; L'Association CHANTECLER recommande de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre, de moins de 6 mois.

J'ai bien rempli la fiche d'informations légales pour la saison 2024-2025.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de la section randonnée.

⇒ Ces 2 documents sont disponibles auprès de la [Maison de quartier Chantecler](#).

MONTANT A VERSER

Adhésion à CHANTECLER réglée à la section :

Cocher une case	Adhésion ⁽³⁾ CHANTECLER	Cotisation Randonnée	Licence IRA ⁽⁴⁾ (Assurance incluse)	Rando magazine	MONTANT TOTAL	Participation au covoiturage
<input type="checkbox"/>	27€	21€	33,68€	10€	91,68 €	Consulter les Tarifs ⁽⁵⁾ en page 2
<input type="checkbox"/>	27€	21€	33,68€	NON	81,68 €	

⇒ Rédiger votre Chèque à l'ordre de CHANTECLER SECTION RANDONNEE.

Bordeaux, le __ / __ / ____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

DOCUMENTS A RETOURNER à CHANTECLER

Pour que votre dossier d'inscription soit complet, vous devez retourner les éléments suivants au secrétariat de la **maison de Quartier CHANTECLER, 2 Impasse Sainte-Elisabeth à BORDEAUX** :

- La fiche d'inscription (*page 1 uniquement*) dûment complétée, datée et signée,
- La fiche d'informations légales dûment complétée, datée et signée,
- Un chèque à l'ordre de CHANTECLER SECTION RANDONNEE,
- Un Certificat Médical d'absence de Contre-Indications (CACI) à la pratique de la Randonnée (**obligatoire** lors d'une première adhésion et recommandée lors d'un renouvellement d'adhésion)

NOTES EXPLICATIVES

Les 2 catégories de randonnées pratiquées à CHANTECLER, sont définies ainsi sur le site internet de la maisondequartierchantecler.fr au chapitre relatif au **Pôle Sport** :

⁽¹⁾ *La randonnée en club répond aux besoins des personnes souhaitant faire un sport de pleine nature dans un cadre sécurisant. Elle a aussi pour effet de favoriser les rencontres et de développer ainsi un lien social tout en découvrant des paysages et des sites souvent méconnus des non pratiquants. Les nombreux circuits en Gironde offrent un large éventail de parcours, plutôt plats au sud de la Garonne, plus vallonnés au nord. Parcours de 11 à 14 km en demi-journée et de 18 à 22 km en journée complète, à une allure moyenne de 4 km/heure.*

« La RANDO DOUCE » permet au randonneur, amoureux de la nature, de prendre le temps de découvrir et observer l'environnement et le patrimoine local. Elle s'adresse à toutes celles et tous ceux, désireux de maintenir une activité physique en douceur, sans avoir la condition physique requise pour des efforts prolongés. Randonnée d'environ 10 km sur des parcours diversifiés.

⁽²⁾ Vous pouvez vous procurer le questionnaire de santé au secrétariat de la maison de Quartier ou en le téléchargeant depuis maisondequartierchantecler.fr

⇒ *Le questionnaire de santé issu de la FFRP est la version 2023-2024.*

⇒ *Une fois renseigné, ce questionnaire est la propriété du licencié et ne doit être montré ni à la section randonnée ni à ses animateurs.*

⁽³⁾ Dans le cas où vous auriez réglé votre adhésion à CHANTECLER pour une section **autre** que la Randonnée, Merci de préciser cette section en regard du champ « *Adhésion à CHANTECLER réglée à la section* »

⁽⁴⁾ Pour tout autre type de licence, vous pouvez

- Consulter la page « Licence » du site de la FFRP par le lien suivant la-licence-fédérale,
- Contacter le Président de la section.

⁽⁵⁾ Tarif de covoiturage selon l'éloignement du départ des randonnées

Distance Aller-Retour (Kms)	Tarif (€) du Covoiturage
Inférieure à 50 kms	3€
Supérieure à 50 Kms et Inférieure à 75 kms	4€
Supérieure à 75 Kms et Inférieure à 100 kms	5€
Supérieure à 100 km et Inférieure à 150 kms	6€
Supérieure à 150 kms	Déterminé au cas par cas

Ce tarif du covoiturage comprend les péages d'autoroute.